



GB/JM

ARRETE MUNICIPAL

N° 70/2023 du 20 février 2023

Portant déconsignation des fonds pour le paiement d'une partie de la maîtrise d'œuvre pour les démolitions des bâtiments du site De4 suite à la mise en œuvre du droit de délaissement antérieure au 16 février 2022

Le Maire de la Ville d'ILLZACH,

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003,

VU les articles L 515-15 et suivants du Code de l'environnement,

VU les articles 4515-39 et suivants du Code de l'environnement,

VU les articles L230-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'ordonnance n°2015-1324 du 22 octobre 2015 relative aux Plans de Prévention des Risques Technologiques,

VU le Plan de Prévention des Risques Technologique de la société Entrepôt Pétrolier de Mulhouse située sur le territoire de la commune d'Illzach approuvé par arrêté préfectoral n°201401-0014 du 11 avril 2014 et modifié par arrêté préfectoral n°2018-0086-PR du 16 octobre 2018,

VU la convention d'organisation du financement des mesures foncières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société EPM pour son établissement d'Illzach en date du 16 février 2016 et son avenant n°1 en date du 16 juillet 2019,

ARRETE

Article 1 Les sommes prévues pour la maîtrise d'œuvre pour déconstruction des bâtiments situés sur le site De4 disponibles sur le compte destiné au financement des mesures du Plan de Prévention des Risques Technologique des Entrepôts Pétroliers de Mulhouse à Illzach sera déconsignée, soit un montant total de 7.680 €.

Article 2 Cette déconsignation aura lieu sur le compte de CEREC (Cabinet Etude Réalisation Economie Construction).

Article 3 Le Directeur du Pôle Juridique et Contrôle de Gestion de la Ville d'ILLZACH est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MULHOUSE
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Madame la Directrice du Pôle Stratégie Politique et Communication
- Monsieur le Chef du Pôle juridique et contrôle de gestion
- Monsieur le Chef du Pôle administratif, financier et prospective

Illzach, le 20 février 2023
Le Maire,



Jean-Luc SCHILDKNECHT